

Strategie – Kampagnen – Organisation

POLITIKWERKSTATT

Incitations et subventions dommageables à la biodiversité

Interventions politiques et décisions de mises en œuvre en Suisse

Conférence de l'UICN Suisse, 11 mai 2023, Berne

Stefan Jakob, Politikwerkstatt

Contexte I

Convention sur la diversité biologique (CDB) 2010, objectif d'Aichi 3 :

« By 2020, at the latest, **incentives, including subsidies, harmful to biodiversity are eliminated, phased out or reformed in order to minimize or avoid negative impacts**, and positive incentives for the conservation and sustainable use of biodiversity are developed and applied, consistent and in harmony with the Convention and other relevant international obligations, taking into account national socio economic conditions. »

Stratégie Biodiversité Suisse 2012, p. 61

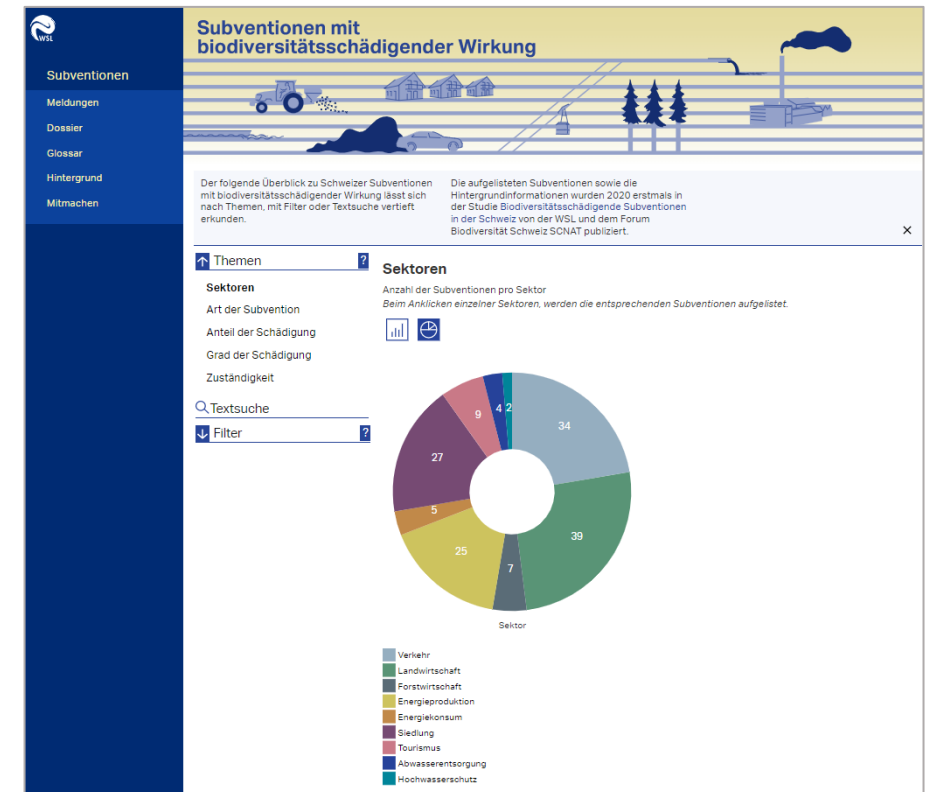
« Pour répondre aux exigences du plan stratégique de la CDB, il faut, **d'ici à 2020 au plus tard, avoir éliminé, progressivement réduit ou aménagé les incitations financières préjudiciables à la biodiversité, subventions comprises**, afin de réduire au minimum ou éviter complètement leurs effets négatifs. »

Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse 2017, chapitre 4.2.4

« La Confédération présente d'ici 2023 une évaluation générale des effets des subventions fédérales et d'autres incitations ayant un impact sur la biodiversité. Des études présentent les **effets des subventions fédérales et d'autres incitations** ayant un impact sur la biodiversité et montrent comment il est possible d'éviter les incitations négatives. Des thématiques choisies font l'objet d'analyses approfondies, qui sont compilées en vue de l'évaluation générale. »

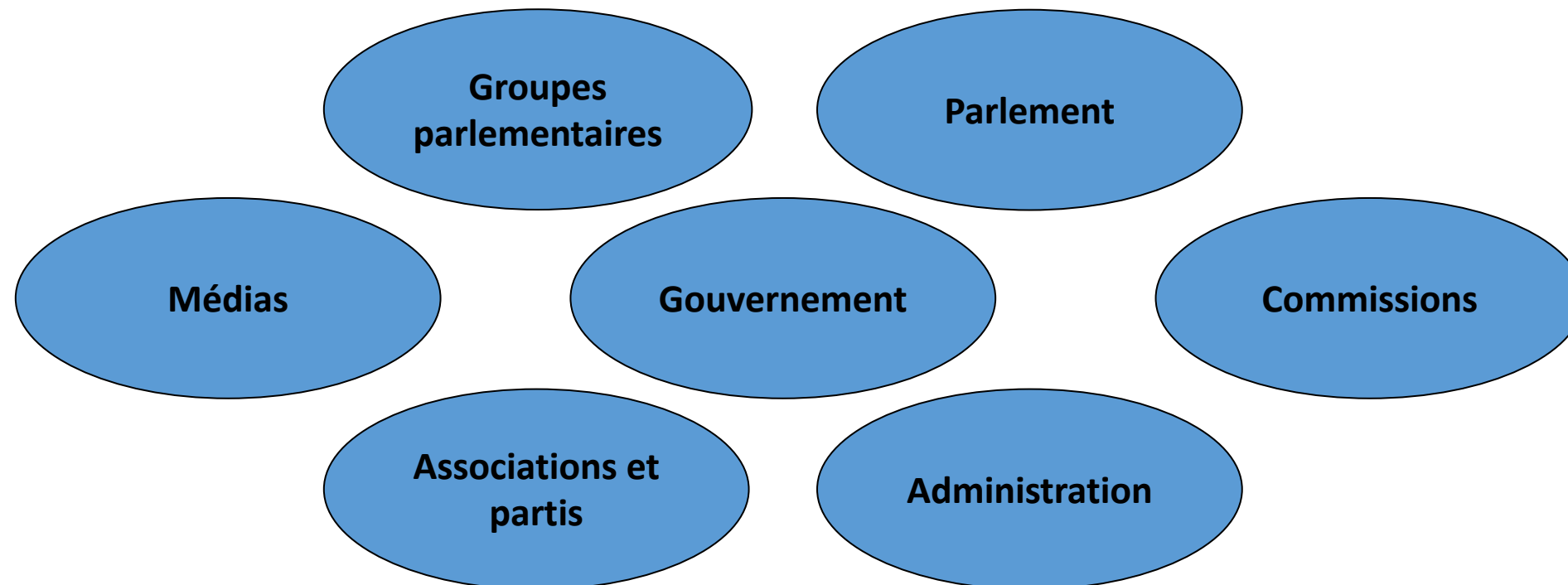
Contexte II

Rapport de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), 2020



Politique nationale 2020-2023 – Activités I

10 ans après les **objectifs d'Aichi** de la CDB, 8 ans après la **Stratégie Biodiversité** et 3 ans après le **Plan d'action** y relatif, le rapport du WSL et de la SCNAT a déclenché des activités à différents niveaux :



Politique nationale 2020-2023 – Activités II

Différentes activités au **Parlement** :

- **Événements destinés aux parlementaires** fréquentés par les conseillères et conseillers nationaux et aux États de toutes les fractions
- **Auditions** au sein des commissions des finances, de gestion, de l'environnement, de l'économie et des transports, en partie dans les deux conseils
- **Rapports** des commissions de gestion du Conseil national et du Conseil des États
- **Interventions** concernant les incitations et les subventions dommageables à la biodiversité, provenant de toutes les fractions (10 questions ainsi que 13 interpellations, postulats ou motions en moyenne par session)

Politique nationale 2020-2023 – Activités III

Différentes activités **en dehors du Parlement** :

- **Rapport OFROU/OFT** sur les subventions dommageables à la biodiversité dans le domaine des transports
- **Réponses du Conseil fédéral** aux rapports des Commissions de gestion
- **Rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF)** sur les contributions aux frais d'amélioration des structures
- **Rapport intermédiaire de l'OFEV** sur l'évaluation de l'impact des subventions fédérales sur la biodiversité
- **Adaptation** du guide sur l'**examen des subventions**, de l'**aide-mémoire sur la présentation des messages**, du guide sur les **subventions** et des directives concernant l'**analyse d'impact de la réglementation**

En cours/prévu :

- Études approfondies et propositions éventuelles de réforme concernant huit subventions ayant un impact sur la biodiversité, d'ici fin 2024
- Évaluation générale de l'impact des subventions fédérales sur la biodiversité, d'ici fin 2024

Politique nationale – réponses du Conseil fédéral 2020

- La Confédération examine les recommandations de l'étude d'ici à 2023 (rapport intermédiaire 2021), mais considère qu'un aménagement complet des subventions est irréaliste. [...] **Les conflits d'intérêts sont inévitables, mais ils sont indiqués de façon transparente dans les messages sur les bases légales respectives** ([20.5578](#), [20.1078](#)).
- L'examen des subventions s'appuie sur un guide - les effets externes sont abordés lors de la création de la subvention, lors de son aménagement en vue de son efficacité et lors des mesures destinées à éviter les effets secondaires indésirables ([20.6032](#)).

Contre-Exemple : dans le message du Conseil fédéral de décembre 2022 concernant les **crédits d'engagement destinés à soutenir les grandes manifestations sportives internationales pendant les années 2025 à 2029**, il n'y a aucune estimation des conséquences de telles manifestations sur la biodiversité et le climat. Les éventuels conflits d'intérêts ne sont pas mentionnés.

Politique nationale – réponses du Conseil fédéral en 2021

- Le Conseil fédéral s’engage à l’échelle nationale en faveur de la **suppression totale ou partielle des subventions aux agents énergétiques fossiles à moyen terme** et considère cela comme une **contribution à la vérité des coûts** ([21.4553](#)).
- **Les projets portant sur la biodiversité ont souvent un rapport étroit avec le climat.** Certains projets du plan d’action Stratégie Biodiversité contribuent ainsi aussi bien au maintien de la biodiversité qu’à l’adaptation aux changements climatiques et à la protection du climat, notamment la revitalisation des marais, le développement de la biodiversité en forêt ou la revalorisation écologique dans les localités ([21.7912](#)).
- Il existe déjà de multiples interfaces entre la politique de la Confédération en matière de biodiversité et d’autres domaines politiques ou stratégies qui contribuent à la conservation de la biodiversité. Ainsi, le plan d’action biodiversité est mis en œuvre avec la participation des offices fédéraux concernés. **Le Conseil fédéral ne voit donc pas de plus-value dans la création d’un comité interdépartemental** ([21.8117](#)).
- La quantification des conséquences financières de la perte de biodiversité est complexe. Le DFF traitera, **si cela est possible**, de cette question dans ses prochaines « Perspectives à long terme des finances publiques de la Suisse » prévues pour 2024 ([21.8147](#)).

Politique nationale – réponses du Conseil fédéral en 2022

- **Le potentiel d'économies indirectes résulte des coûts matériels et immatériels de la perte de biodiversité qui sont évités.** La biodiversité fournit des biens naturels ainsi que des services écosystémiques indispensables au développement social et économique. [...] Dans ses décisions, le Conseil fédéral évalue toutefois les conséquences de la perte de biodiversité sur le budget fédéral, ainsi que sur l'économie, l'environnement et la société ([22.4068](#)).
- Les études citées **confirment la nécessité d'examiner si les subventions sont potentiellement dommageables pour l'environnement et la biodiversité** ([22.7072](#)).
- **La Suisse soutient donc un objectif qui vise à réformer les subventions qui ont effet néfaste sur la biodiversité et qui comprend aussi le développement d'incitations financières en faveur de la biodiversité** ([22.7098](#)).
- Le Conseil fédéral continuera à s'engager pour la biodiversité en tant que **fondement pour notre survie** ([22.7913](#)).

Politique nationale – réponses du Conseil fédéral en 2023

- La perte de biodiversité s’amplifie et, avec elle, le risque de voir disparaître des prestations fournies par l’écosystème qui sont indispensables à la production agricole : **de manière très générale, il y a un risque de diminution de la stabilité et de la résilience de l’écosystème agricole** ([23.7112](#)).
- Dans sa stratégie climatique à long terme, le Conseil fédéral indique que **les coûts économiques d’un réchauffement non contrôlé en Suisse pourraient atteindre d’ici à 2050 un montant annuel équivalent à 4 % du PIB**, ce qui représenterait en 2050 un montant de près de 38 milliards de francs ([23.7187](#)).

Politique nationale – activités allant dans le sens opposé

À côté des efforts pour éliminer, progressivement réduire ou aménager les incitations financières, subventions comprises, préjudiciables à la biodiversité, le Conseil fédéral et le Parlement décident régulièrement des nouvelles subventions ou demandent d'augmenter les subventions existantes :

- Augmentation de la promotion des ventes de vin suisse (« effet Parmelin » - [22.3022](#))
- Réduction des droits de douane sur les importations d'aliments pour animaux ([15.3.23](#))
- Tentative d'annuler la réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, en partie nuisibles pour la biodiversité, d'un montant de 161 millions de francs demandée par le Conseil fédéral ([22.041](#))
- Relèvement du contingent tarifaire du beurre en raison du niveau élevé du supplément du prix payé pour le lait transformé en fromage ([6.12.22](#))

Comptes rendus dans les médias (sélection)

- [Supprimer les subventions dommageables préserve l'environnement et les finances](#) (SCNAT réseau, 8.6.2022)
- [Soll der Appetit auf Fleisch heute noch gefördert werden?](#) (NZZ am Sonntag, 11.6.2022)
- [Die Landschaft wird verschlimmbessert](#) (Beobachter, 1.7.2022)
- [Sterben Arten, droht Menschen Hunger](#) (Tamedia, 12.7.2022)
- [Diese Subventionen sind Gift für die Umwelt](#) (Tamedia, 14.7.2022)
- [Der Artenschutz-Deal hat bereits Folgen für die Schweiz](#) (Tamedia, 23.12.2022)

Politique cantonale - activités

Le thème est aussi à l'ordre du jour dans la politique cantonale :

Interventions	Canton	Statut
Questions et interpellations	Zurich (31.8.2020) Jura (20.09.2022) Berne (01.12.2020) Zoug (09.03.2021)	Réponses Réponses Réponses Réponses
Postulats, demandes	Thurgovie (2.12.2020) Valais (14.12.2020) Bâle-Ville (26.04.2021) Zurich (03.05.2021) Bâle -Campagne (02.09.2021)	Refusé Refusé <u>Transmis</u> <u>Transmis</u> Refusé
Motions	Argovie (17.11.2020) Neuchâtel (06.03.2023)	Retirée En cours

Conclusion

Plus de 10 ans après la signature de la Convention sur la diversité biologique par la Suisse et grâce au rapport du WSL et de la SCNAT, le **thème des subventions dommageables à la biodiversité** est à l'ordre du jour dans la politique, l'administration et au gouvernement.

Les autres **incitations préjudiciables à la biodiversité** sont jusqu'ici très peu discutées. Le fait que les **contribuables cofinancent la dégradation de la biodiversité en Suisse avec des montants importants** et les conséquences qui en découlent pour l'économie, la société et l'environnement, n'est pas encore vraiment abordé.

Entretemps, **ces subventions sont aussi discutées dans les cantons** : un certain nombre d'entre eux veulent les identifier et minimiser leur impact nuisible. Il est vrai que les cantons et leur population seront probablement particulièrement touchés par ces dégradations.

Si la Suisse veut éliminer, progressivement réduire ou aménager l'impact des incitations (subventions comprises) préjudiciables à la biodiversité dans un délai utile afin de réduire au minimum ou éviter complètement les effets négatifs, elle **devra agir de façon plus ambitieuse**.

Strategie – Kampagnen – Organisation

POLITIKWERKSTATT

Merci pour votre attention !

Contact : jakob@politik-werkstatt.ch, 078 627 95 51